



COMMUNE DE AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Département des Alpes-Maritimes - 06



PLAN LOCAL D'URBANISME

7b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle : 1 / 3 500e

Délibération du Conseil Municipal :	12.06.2024
Arrêté le :	17.06.2024
Enquête publique :	
Approuvé le :	

Modifications :	Mises à jour :

Légende

— Limite communale

— Limite parcellaire

Fond de plan cadastral

■ Bâti dur

■ Bâti léger

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

■ Enceinte du site

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

— Canalisation de transport

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

— Lignes souterraines à haute tension HTB

Toutes lignes aériennes et souterraines : lignes HTA

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

■

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux

■ Périmètre de protection immédiate

■ Périmètre de protection rapprochée

■ Périmètre de protection éloignée

PM7 - Servitudes relatives aux ouvrages ou infrastructures permettant de prévenir les inondations ou les submersions

■

A5 Servitudes pour l'établissement des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)

Se référer aux plans des annexes sanitaires 10a et 10b du présent dossier

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)

Se référer aux plans des PPR ci-annexés

PM8 Servitudes relatives à la création, la continuité, la pérennité et l'entretien des équipements de défense de forêts contre les incendies (DFCI)

Se référer à l'arrêté joint à la liste des SUP

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Tous réseaux de télécommunications

T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Sur la totalité du territoire communal